

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 13/09/2020

### COVID-19 EN ILLE-ET-VILAINE Cas confirmés d'étudiants en santé au sein de l'Université de Rennes 1

Depuis plusieurs semaines, la circulation de la Covid-19 s'intensifie dans le département d'Ille-et-Vilaine. Les taux d'incidence et de positivité des tests ne cessent de croître, particulièrement dans la métropole de Rennes où le brassage de populations et les rassemblements sont propices à une diffusion rapide du virus.

A la suite d'un signalement auprès de l'ARS le 11 septembre de 12 cas confirmés Covid-19 chez des étudiants en médecine, les investigations sanitaires ont permis de mettre en évidence à ce jour 23 cas confirmés supplémentaires majoritairement en deuxième et troisième années de médecine ainsi que 5 cas confirmés d'étudiants en pharmacie et 3 en odontologie.

Conformément au dispositif prévu, les personnes confirmées positives au Covid-19 et contacts à risques doivent être isolées à leur domicile pendant 7 jours.

Les enquêtes sanitaires concluent que ces contaminations ont eu lieu notamment lors de soirées dans des débits de boissons, alors que l'Université de Rennes 1 a strictement interdit toute soirée d'intégration.

**A titre préventif, en concertation étroite avec l'ARS, la faculté de médecine suspend la tenue des cours en présentiel durant 7 jours pour l'ensemble des étudiants de deuxième et troisième années de médecine, majoritairement touchés, à compter du lundi 14 septembre. Ces derniers sont invités à aller se faire dépister sans délai.**

Dans l'intervalle, l'ARS invite l'ensemble de ces étudiants à réduire fortement leurs interactions sociales et ne pas participer à des événements privés ou publics, notamment festifs, incompatibles avec le respect des règles de distanciation et à fort risque de contamination.

Les services de l'ARS rappellent aux étudiants qu'**il est nécessaire de rester constamment vigilants et responsables face au Covid-19 en toutes circonstances y compris dans les lieux festifs et de continuer à appliquer les bons gestes au quotidien.**

Il est indispensable de continuer ensemble à freiner massivement l'épidémie :

- en activant le "**pack prévention**" : mémo 3M (1 Mètre minimum, lavage des Mains, port du Masque dans tous les lieux clos et avec forte densité de personnes), évitez les foules et les événements sans gestes barrières. **Le port du masque est obligatoire dans tous les lieux clos recevant du public, ainsi que dans certains secteurs de plusieurs communes bretonnes ;**
- en demandant un **test virologique PCR** : au moindre symptôme même léger, si les autorités sanitaires vous ont identifié comme contact, si vous avez été exposé à un risque et à votre retour de vacances si vous êtes parti dans une zone ou un pays où circule activement le virus ;
- en respectant l'**isolement**, si vous êtes malade, cas contact ou dans l'attente des résultats du test.

En cas de survenue de l'un de ces symptômes (fièvre, toux, nez qui coule, fatigue intense, perte de goût et odorat, difficultés respiratoires, diarrhées) :

- ne vous rendez pas directement aux urgences ou chez le médecin ;
- restez à domicile, évitez les contacts, appelez votre médecin traitant ou le 0800 130 000, numéro vert 24h/24 et 7j/7 (pour toute question non médicale) ;
- appelez le SAMU (15) en cas d'aggravation des symptômes avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement ou envoyez un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (114).

Vous êtes également invités à **télécharger l'application StopCovid** (anonyme, sécurisée et gratuite).



## Luttons ensemble contre le Covid-19



### Information Coronavirus COVID-19

- Informations et recommandations : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
- Pour toute question non médicale, numéro vert 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

Tél : 02 99 02 11 80

Mél : [pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Agence régionale de santé  
Bretagne

Tél : 02 22 06 72 64

Mél : [ars-bretagne-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-communication@ars.sante.fr)